

# MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL

### MUNICIPAL

Du 25 Février 2016

Nombre de Conseillers en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 7

Convocation: 18/02/2016

L'an deux mille seize le vingt-cinq février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC**

Lecture du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2015 dont les résultats sont les suivants:

- <b>Dépenses de fonctionnement :</b>	<b>115 495.42€</b>
- <b>Recettes de fonctionnement :</b>	<b>158 487.75€</b>
- <b>Résultat exercice section de fonctionnement</b>	<b>+42 992.33€</b>
- <b>Report n-1</b>	<b>+218 928.88€</b>
- <b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>53 325.87€</b>
- <b>Recettes d'investissement :</b>	<b>32 195.92€</b>
- <b>Résultat exercice section d'investissement</b>	<b>-21 129.95€</b>
- <b>Report n-1</b>	<b>+20 211.67€</b>
- <b>Reste à réaliser en Dépenses :</b>	<b>65 000.00€</b>
- <b>Reste à réaliser Recettes :</b>	<b>40 510.00€</b>
<b>Résultat de clôture exercice 2015</b>	<b>261 002.93€</b>

Le Compte Administratif 2015 **est conforme** au **compte de gestion** du receveur du Trésor Public.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015.

### **AFFECTATION DE RESULTAT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture du compte administratif 2015 et pris note des résultats de l'exercice 2015 décide d'affecter au **1068** la somme de **25 408.28€** et de reprendre au **002** la somme de **239 844.20€** (excédent fonctionnement au 31/12/2015 +excédent CCAS au 31/12/2015) et la somme de **-918,28** au **001**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2016**

Monsieur le Maire propose le vote des subventions de l'article 6574.

**Association de chasse** : Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de **250 €** les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à la société de chasse (Mr POLLET Philippe ne prenant pas part au vote car Président de l'association).

**Amicale des Loisirs** : Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de **250 €** les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'Amicale des Loisirs

<b>AMICALE DES LOISIRS</b>	<b>250.00 €</b>
<b>STE CHASSE</b>	<b>250.00 €</b>
<b>ECOLE</b>	<b>300.00 €</b>

Le Conseil Municipal refuse toutes les demandes des associations extérieures à la commune.  
La somme de **800.00 €** sera inscrite à l'article 6574 du Budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **DELIBERATION POUR DISSOLUTION DU BUDGET CCAS ET REPRISE DES RESULTATS AU BP DE LA COMMUNE**

La loi NOTRE permettant de dissoudre le budget CCAS au 31/12/2015 et permettant d'incorporer les résultats au budget de la commune 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2015 du CCAS au Budget primitif de la commune 2016, tout en conservant la commission communale d'action sociale.

## **DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX ENDUIT SUR MUR**

Le Conseil Municipal de Le Plessier sur Bulles sollicite auprès de Mr Olivier DASSAULT Député, une subvention au titre de la Réserve Parlementaire afin de participer au financement de l'enduit sur les murs de clôture de l'école et de son préau. La dépense prévisionnelle s'élève à **5 850.00€ H.T.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire informe que 2 ampoules LED ont été posées dans le village.

Mr Joël POLLET précise que les travaux de démontage de l'ancienne salle des fêtes vont commencer, pour les tables d'école, l'évier et la cuve à gas-oil une information dans les boîtes à lettre va être distribuée afin de trouver d'éventuels acquéreurs.

Mr Joël POLLET fait part du montant d'un devis de travaux sur la toiture de l'abribus au centre du village. C'est pour budgétiser cette somme que la demande a été effectuée.

Séance levée à 23h30.